

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 12 Février 2014

Objet : **L'an deux mille quatorze et le douze février à 17 heures trente**
Changement
dénomination
du Syndicat Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean THAON**

N°1402/03 **Présents ou représentés :**

MM. **THAON, BECK, CLARY, CIAIS, CORNIGLION, DAMIANI, FRERE, IPOLITO, MANFREDI, MARY, MORANI, SPINELLI, VEROLA.**
MMEs **BANDECCHI, FORESTIER, PRATICCO.**

Le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical qu'une inauguration officielle des nouveaux locaux du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes, en présence du Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, s'est déroulée le 10 janvier 2014. A cette occasion, le nouveau logo du Conservatoire a été également présenté.

Le siège est dorénavant domicilié au 66 route de Grenoble, Bâtiment Ariane, 7^{ème} étage, 06200 Nice.

A la demande de la Paierie Départementale et pour éviter toute confusion avec l'ancienne appellation « Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes » encore utilisée, le Président propose d'adopter officiellement la dénomination « Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes ».

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- Accepte de la nouvelle dénomination du Syndicat Mixte « Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes ».

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

